



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 03 octobre 2022

Délibération n° 2022-098

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES - MODIFICATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHI, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL, Patrice LASSALLE-BAREILLES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Thierry TRIJOLET, Anne-Eugénie GASPARD à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Antoine JACINTO à Thierry MILLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2020-021 en date du 4 juillet 2020, le Conseil Municipal a créé trois commissions municipales permanentes et en a fixé la composition.

Compte tenu de la démission de M. SORIN, il convient de remplacer ce dernier par M. LASSALLE-BAREILLES au sein de la Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie.

La composition des commissions s'établit désormais, comme suit :

Ressources – Emploi-Economie – Démocratie participative Finances, Développement éco, Emploi, RH, Administration générale, Démocratie locale, Diversité, commerce, santé	Transition écologique et Cadre de vie Urbanisme, Logement, Développement durable, Mobilité, Espace public, Proximité, Tranquillité Publique, Citoyenneté	Education – culture – solidarité – sport et familles Petite enfance, Education, Jeunesse, Sport, Solidarité, Associations, Seniors, Insertion, culture
SERVIES Gérard	TRIJOLET Thierry	CASSOU-SCHOTTE Sylvie
CHARBIT David	RIVIERES Bastien	KUHN Véronique
BOISSEAU Mauricette	CHAUSSET Gérard	FERGEAU-RENAUX Vanessa
NEDEL Patricia	MARCHES Emilie	SAINT-MARC Cécile
CHARRIER Alain	PAGES Michelle	GASPAR Anne-Eugénie
RECALDE Marie	BELPERRON Serge	BLET-CHARAUDEAU Aude
FARNIER Loïc	SARRAUTE Eric	ASTIER Jean-Charles
GAUNA Olivier	COURONNEAU Jean-Louis	MICHELET Marie-Eve
EWANS Marie-Christine	MARGNES Daniel	CHAUSSOY Marie-Ange
SAUVEY Pierre	THIAM Fatou	BEAULIEU Léna
MELLIER Claude	CHERONNET Jean-Michel	ARFEUILLE Arnaud
MAUVIGNEY Joël	GIRARD Joël	EL KHADIR Samira
BOUVIER Ghyslaine	BRASSEUR Jean-Pierre	ERTEKIN Kubilay
DOVICHY Thomas	DELNESTE Hélène	BOSSET-AUDOIT Amélie
MILLET Thierry	JACINTO Antoine	DELUC Sylvie
	LASSALLE-BAREILLES Patrice	PEYRE Christine
		GARIBAL Maria

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-22,

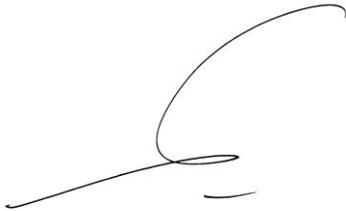
ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'adopter ces modifications.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 03 octobre 2022



Madame Cécile SAINT-MARC
Secrétaire de séance

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 04 octobre 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.